



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**Le projet suivant est mis à l'enquête publique :**

Adresse du bien : **Rue Pierre Decoster 64**

Identité du demandeur : **Monsieur Agostino Leggio**

Demande de : permis d'urbanisme

**Objet de la demande :** **Mettre en conformité la modification du nombre de logements d'une maison unifamiliale en 4 logements, et modifier les terrasses arrière et isoler les façades arrière - PU 29167**

**Nature de l'activité principale :**

**PRAS :** zones d'habitation

~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) :**~~

**Motifs principaux de l'enquête :**

- *dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) -*
- *Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions -*
- *application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) -*

**L'enquête publique se déroule :**

A partir du 09/06/2026 et jusqu'au 23/06/2026 inclus

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels/fr>

**Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 23/06/2026, soit :**

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels)
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.**

**La commission de concertation aura lieu le mardi 07 juillet 2026**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 01/06/2026

Par le Collège :  
La secrétaire communale,  
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(s) Alain MUGABO

